

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin 2026, le conseil municipal de la commune de Marsais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Steve GABET**, maire de la commune.

Date de la convocation et de publication : 19 juin 2026.

Présents : Steve GABET, Jocelyne MARLIERE, Steve MORIN, Géraldine CHARRON, Didier CLERC, Daisy HERBRETEAU, Jean Frédéric MARLIERE, Audrey GROUSSET, David BEAURIN, Ginette GARNIER, Yoann DOURTHE, Mariane GACHELIN, Manu SUIRE, Eric BABUT & Nathalie MACMILLAN

En exercice : 15

Présents : 15

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 0

Pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Daisy HERBRETEAU

ORDRE DU JOUR :

Dénomination du secrétaire de séance (dans l'ordre de la liste)
Signature de la feuille d'emargement
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 juin 2026.
Liste des décisions du maire
Présentation de M. SALMON Laurent pour Villages d'Avenir.

DELIBERATIONS :

Domaine environnement :

- Adhésion au programme Villages d'Avenir (DCM2026-40)

Domaine voirie

- Installation d'une climatisation réversible au Complexe (DCM2026-34)

Finances Locales

- Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (DCM2026-41).
- Tarif des encarts « Quoi de Neuf à Marsais » (DCM2026-42).
- Taxes sur la vacance des locaux d'habitation TVLH (DCM2026-43).

Domaine et Patrimoine

- Équipement de la salle Chartreuse (DCM2026-44).



A 18h Ouverture de la séance.

Arrivées : Nathalie MACMILLAN 18h03. Ginette GARNIER 18h03. Manu SUIRE. 18h06
Invitation de M SALMON Laurent pour Villages d'Avenir à 18h10. Il a quitté la réunion à 18h40.
A la demande du Conseil, M. SERUS Philippe a été convié en réunion pour répondre à nos interrogations sur les travaux de voirie. Il est arrivé à 18h50.

A 19h Approbation du Procès-Verbal de la dernière séance

Aucune observation n'étant formulée sur le Procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal, ce dernier est approuvé à **l'unanimité** des présents représentés, suivi de la signature de la feuille d'approbation par chaque membre du conseil présents et représentés.

M. SERUS Philippe a quitté la réunion à 19h13.

DELIBERATIONS :

1. Adhésion au programme « Villages d'Avenir » (DCM2026-40)

Monsieur Laurent SALMON, chef de projet « Villages d'Avenir » à la Préfecture de la Charente-Maritime, est venu présenter au conseil municipal le nouveau programme « Villages d'Avenir » lancé dans le cadre du plan « France Ruralités ».

À l'issue de cette présentation, le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide de présenter la candidature de la commune de Marsais pour l'adhésion au programme « Villages d'Avenir ».

Vote : 14 Pour + 1 personne est sortie.

2. Installation d'une climatisation réversible au Complexe (DCM2026-34)

Monsieur le maire propose la mise en place d'une climatisation réversible de la salle des fêtes, qui répondra à toutes les difficultés rencontrées à ce jour, et ceci pour un confort toute l'année.

Par manque d'information au conseil du 5 juin 2026 la délibération DCM2026-34 est représentée ce jour.

– Devis Hervé Thermique 35 074.01 euros (question de la télécommande incluse) – société locale.
Contrats de maintenance inclus.

Vote : 2 abstentions / Contre 0 / 13 Pour.

3. Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (DCM2026-41)

Monsieur Steve GABET, maire de Marsais, rappelle que le rôle principal de la CLECT est d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation. La Commission peut jouer un rôle prospectif avant un transfert ou une rétrocession de compétence, mais également sur l'évolution des attributions de compensation.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal a désigné pour représenter la commune de Marsais au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Aunis Sud :

- Monsieur GABET Steve, délégué titulaire
- Madame MARLIERE Jocelyne, déléguée suppléante.

Vote : 14 Pour + 1 personne est sortie.

4. Tarif des encarts « Quoi de Neuf à Marsais » Journal de la commune (DCM2026-42)

Le minimum tarifaire à la publication a été retenu en comparaison avec la fourchette nationale de l'ensemble des grands journaux, grandes revues, petits journaux et ratio petites communes. Vous retrouverez les détails complémentaires dans la Délibération. En résumé, le Bulletin Municipal de 12 pages revient environ à 1.37 euros.

Il a été décidé que les acteurs de la commune seront prioritaires sur les encarts du Journal. Le vote se porte sur la **non majoration tarifaire** pour les externes à la commune.

Vote 13 Pour + 2 abstentions.

5. Taxes sur la vacance des locaux d'habitation TVLH (DCM2026-43)

Le maire de Marsais, expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil Municipal de fixer le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Monsieur le Maire, rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à 0.

Vote : 15 Pour.

6. Équipement de la salle Chartreuse (DCM2026-44)

Pour une évolution du Complexe en salle de spectacles, il est envisagé d'équiper la salle des fêtes d'un rideau de fond de scène et un meilleur éclairage.

La Société Geste Scénique qui a été sollicitée nous a proposé un devis de 11 408.00€ HT soit 13 689.60€ TTC.

Le conseil réfléchit à proposer sous forme d'OPTION la mise à disposition d'un éclairage (projecteurs LED) plus adapté aux prestations de spectacle et autres intéressés.

La liste des équipements scéniques avec leurs tarifs reste à définir (OPTIONS) et à voter au prochain conseil.

Vote : 5 Abstentions. Contre 0. 10 Pour.



7. Questions diverses

Informations données par **Steve GABET** :

- Feu dans la commune 74.6 hectares brûlés selon le rapport des pompiers.
- Coupure électrique. Appareils endommagés chez certains habitants.
- Gendarmes plus présents sur la commune, surtout par rapport à des faits de vol (noter la plaque d'immatriculation si suspicion).
- Suite à la micro tempête, 7 arbres ont été coupés pour dégager les voies avec Audrey GROUSSET, son mari, Steve MORIN et le maire. Mise en sécurité de la route.
- Fête de départ d'Ingrid FELIU, secrétaire de mairie, le 01.07.26 à 12h. Recrutement en cours pour la remplacer. Fermeture de l'agence postale sur 2 semaines.

Nathalie MACMILLAN:

- Quel moyen de communication peut être amélioré pour transmettre les informations aux habitants sur les avancées des travaux dans la Commune. / INTRAMUROS reste le meilleur moyen pour prévenir la population des travaux effectués dans la commune en temps réel, malheureusement les délais de prévenance peuvent varier suivant les chantiers en cours ou à venir.

Ginette GARNIER :

- Voirie : conflits avec les entreprises qui ont installé certains panneaux côté Mauzé. + constat de routes détériorées. (Route de Surgères et route du Stade. Route de Beaumont (travaux de reprise de la chaussée le 10 et 11 juillet 2026). Les trottoirs sont en cours de travaux à cause de la canicule qui a entraîné un retard.

Audrey GROUSSET:

- Devis des fontaines féeriques à eau : 3 040 euros (à réserver pour le 14 juillet 2027, dans le bois de la salle des fêtes de Marsais). Convention avec artificiers, tarif préférentiel car commune-école (exemple pour la formation) dans notre commune.

Géraldine CHARRON

- Canicule : relevés des températures dans les salles du groupe scolaire de Marsais. Problème d'isolation d'abord. Projet de restauration en plusieurs fois suivant l'ampleur des travaux.
- Relamping : aucune ou peu d'ampoule LED présente dans l'école. Consommation des néons.
- Agents techniques + agents périscolaires : horaires repensés pendant la canicule.
- La mairie a financé une grande partie des cadeaux remis aux CM2 prochainement.
- Projet des Fruits pour Tous : commune agréé avec Agrimer France pour bénéficier du réseau des fruits frais dans les cantines scolaires.

A 20h55. La séance est levée.

Procès-verbal approuvé le 4 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Daisy HERBRETEAU



Le Maire,
Steve GABET

